

S. BASILE LE GRAND 329 – 379

Fêté le 2 janvier

PG 29-32

Par bienveillance et faveur de la bonté de Dieu, dans la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ et par la force de l'Esprit-Saint, j'ai été préservé des erreurs traditionnelles étrangères à notre foi. Bien mieux, dès ma naissance, élevé aussitôt par des parents chrétiens, j'ai appris tout enfant les lettres sacrées qui m'ont amené à la connaissance de la vérité. *Du Jugement de Dieu*, I

VIE

Issu d'une famille aisée de 9 ou 10 enfants, dont le père, Basile, rhéteur, et la mère, Emmelie, étaient chrétiens, Basile naît à Césarée de Cappadoce en 329. Parmi ses frères et sœurs, quatre mèneront une vie de sainteté : Macrine, l'aînée des sœurs, Naucratius, Pierre, le benjamin, évêque de Sébaste, Grégoire, évêque de Nysse. Emmelie, après la mort de son mari († 358), rejoignit Macrine pour mener une vie monastique faite de prières et de travail.

Après des études de rhétorique à Césarée et à Constantinople, en 351 Basile part pour les écoles d'Athènes où il s'y lie d'amitié avec Grégoire de Nazianze : leurs caractères sont différents, mais leurs goûts sont communs. Ensemble, ils tracent un plan de vie "philosophique", c'est-à-dire ascétique, monastique (Grég. de Nazianze, *Oraison funèbre de Basile*, D. 43, 19). En 355/356, de retour à Césarée, Basile devient rhéteur et entre en relation avec Eusthate de Sébaste réputé pour sa vie austère. Peut-être sur ses conseils, il entreprend un voyage en Égypte, en Syrie, en Palestine et en Mésopotamie (*Lettre* 223, 2 [375]) pour y visiter les ermites et les communautés célèbres. Ce voyage l'aide à concrétiser son désir de vie ascétique en évitant les excès rencontrés sur sa route.

En 358, Basile vend ses biens, demande le baptême, s'établit sur les bords de l'Iris avec quelques compagnons et fonde plusieurs monastères. Outre la 223, les lettres 2, 14 (358) et 22 (*Sur les devoirs chrétiens* [368]) relatent ses expériences et tentatives de codifier les règles qu'il suit. Vers 364, il est ordonné prêtre par Eusèbe de Césarée de Cappadoce. Dès 365, pour lutter contre l'arianisme – l'empereur Valens élu en 364 est arien – il accepte de quitter la vie monastique. En 370, il succède à Eusèbe sur le siège de Césarée et fonde aux portes de la ville, en 374, des hôpitaux et une cité hospitalière (*Lettre* 94), la *Basiliade* (Sozomène, *HE* 6, 34).

Soucieux de la liturgie, Basile compose une prière eucharistique et organise prière et psalmodie (Grégoire de Nazianze, D. 43). De plus, il se montre un défenseur de la vraie foi face à l'arianisme, au sabellianisme, et aux pneumatomaques (*Lettres* 9, 3 ; 52, 1-3 ; *Contre Eunome* I, 20 ; *Du Saint-Esprit*). En mauvaise santé toute sa vie, il meurt le premier janvier 379. « On peut le compter parmi les plus grands pasteurs-moines de l'Église »¹.

ŒUVRES

Presque tous les ouvrages – nombreux – de Basile traitent de questions de morale ou d'ascétisme. Sa correspondance, du moins celle qui nous reste, comprend 366 lettres abordant des sujets dogmatiques, historiques, ascétiques et canoniques ; seulement 319 ou 325 sont authentiques.

Les deux grosses œuvres dogmatiques de Basile sont :

- ***Contre Eunome (364)*** : Eunome refuse la divinité au Fils et à l'Esprit. Basile répond en trois livres qui visent à articuler unité de la substance divine et propriétés de chaque Personne dans la droite ligne du concile de Nicée.

¹S. Jean-Paul II, *Documentation catholique*, 1980, n° 1740, p. 152, col. 1.

- **Sur le Saint-Esprit (375)** : contre les pneumatomaques. La divinité du Saint-Esprit y est affirmée en termes indirects (les pneumatomaques auraient traité Basile de trithéisme) ; Basile en effet évite l'emploi des termes *consubstantiel* et *Dieu* au sujet de l'Esprit ; ce que fera également le concile de Constantinople (381). Avant ce traité, Basile avait déjà réfléchi sur la théologie trinitaire (*Lettre* 159) et souligné la divinité de l'Esprit (*Lettres* 105 et 125 ; 3^e livre du *Contre Eunome*) ; après sa soi-disant innovation liturgique du 5 septembre 374 où il avait substitué à la doxologie traditionnelle – *Gloire au Père par le Fils dans le Saint-Esprit* – une nouvelle doxologie – *Gloire au Père avec le Fils, avec le Saint-Esprit* – qui fait davantage ressortir l'égalité des trois hypostases, il doit se justifier car les pneumatomaques « ne cherchaient à surprendre qu'un simple mot de sa part relatif à l'Esprit, à savoir qu'il est Dieu [...] pour l'expulser de la ville » (Grégoire de Nazianze, *Discours* 43, 68). L'ouvrage ressemble d'abord à un traité de grammaire en raison de sa longue réflexion sur la signification des prépositions ; mais Basile élève ensuite ses lecteurs du niveau grammatical au sens théologique et à la vision spirituelle du rôle de l'Esprit Saint dans l'œuvre du salut :

1. **Chap. I – V** : Basile explique que lorsque les prépositions *avec* ou *et* sont appliquées au Saint-Esprit, elles ont pour fonction de faire ressortir l'égalité de nature des hypostases et par là l'identité d'honneur du Père, du Fils et de l'Esprit.
2. **Chap. V – VIII** : Basile se réfère à l'Écriture et à la Tradition pour montrer que les deux formules sont également valables et correspondent respectivement à la perspective de l'économie et à celle de la théologie.
3. **Chap. IX** : Chapitre décisif joue le rôle de charnière entre les deux parties du traité. Basile part de représentations habituelles de l'Esprit pour faire ressortir qu'il est « un être incorporel, purement immatériel, simple » (p. 323), source de sanctification.
4. **Chap. X – XXVII** : Développement de la théologie de l'Esprit Saint : égalité d'honneur du Père, du Fils et de l'Esprit : pratique de l'Église, interprétation des Écritures ; nécessaire glorification de l'Esprit Saint à partir de la distinction *unicité de la nature divine / trinité des hypostases* (chap. XVI – XXIV), ce qui lui permet de justifier la doxologie contestée (chap. XXV – XXVII) ; questions non-abordées encore et proposition d'un dossier patristique (chap. XXIX).

Parmi les œuvres ascétiques se trouvent plusieurs règles morales et monastiques :

- **Règles morales (360)** : 80 préceptes, soit 1500 versets du Nouveau Testament qui sont une synthèse de tout ce que le chrétien doit faire et éviter.
- **Règles monastiques** : elles font de Basile le père du monachisme oriental (*Lettre*, 173) :
 - *Petit askétikon (364)* : réponses à 203 questions d'ascètes eusthathiens.
 - *Grand askétikon (370)* : réponses à 372 questions pour des communautés religieuses ; les *Grandes règles* (55 questions) et les *Petites Règles* (317 questions).
- **Sur le Baptême** : causerie en deux livres adressée à des moines pour leur expliquer non pas le déroulement, les rites, et la liturgie du baptême (≠ Cyrille de Jérusalem [*SC* 126^{bis}] ; Jean Chrysostome [*SC* 50^{bis}]), mais comment on se prépare au baptême, ce qu'il signifie et les obligations morales qu'il implique. Livre I : **1**) Nécessité de se faire disciple du Seigneur avant de se présenter au baptême ; **2**) Le baptême lui-même [cœur de l'ouvrage] ; **3**) L'eucharistie ; Livre II : même sujet que dans le livre I, mais Basile y procède sous forme de questions/réponses (13 questions/13 réponses).

Parmi les œuvres exégétiques, notons :

- **9 Homélie sur l'Hexaméron (œuvres des six jours)** : méditation sur la Création sous la forme de sermons de Carême. Son frère Grégoire de Nysse compléta cette œuvre avec son *De la création de l'homme*.
- **13 Homélie sur les psaumes** : 1, 7, 14, 28, 29, 32, 33, 44, 45, 48, 59, 61 et 114.
- **23 Homélie diverses** : sur l'humilité, contre l'ivrognerie, sur le jeûne, contre les riches...

Pour la jeunesse, un opuscule : *Aux jeunes gens, sur la manière de tirer profit des lettres helléniques*.

DOCTRINE

La Révélation

La Révélation nous est transmise par deux voies, l'Écriture sainte et la Tradition. S. Basile, dans le traité *Du Saint-Esprit*, s'élève à plusieurs reprises contre ceux « qui exigent à grands cris des preuves tirées des Écritures, et ne font aucun cas du témoignage non écrit de nos pères » (10). « Des dogmes et des enseignements gardés par l'Église, dit-il, il y en a qui nous ont été transmis par l'Écriture, d'autres que nous avons reçus de la tradition mystérieuse des apôtres : les uns et les autres ont la même force pour la piété » (27). À la suite de ce passage, il énumère, à titre d'exemples, un certain nombre de pratiques venues, selon lui, de cette Tradition, comme le signe de la croix, la coutume de prier en se tournant vers l'Orient, les paroles de la consécration au saint sacrifice, la triple immersion du baptême, les rites de l'extrême onction.

La théologie trinitaire²

Basile expose et réfute les hérésies d'Arius, de Sabellius et des Pneumatomaques. Il leur oppose l'*homoousios* nicéen et les trois hypostases. S'il ne dit pas expressément que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père et au Fils, c'est qu'il ne veut pas ajouter un second *homoousios* à celui du concile pour ne pas prêter le flanc aux attaques des ariens et ne pas scandaliser « les faibles dans la foi ». Malgré cette réticence, la pensée de Basile est claire ; dans sa lettre 214, il emploie le mot *homoousios* pour les trois Personnes. Grégoire de Nazianze approuvait cette attitude et écrivait vers la fin de 372 : « Il n'y a pas de dommage pour nous à savoir que l'Esprit est Dieu au moyen d'expressions équivalentes » ; dans son *Discours* 43, Oraison funèbre de Basile, il assure que celui-ci honorait le Saint-Esprit comme consubstantiel au Père et au Fils (69, 1). C'est la formule du baptême qui, en affirmant l'union et l'égalité des trois Personnes divines, nommées dans un ordre immuable, fournit à Basile son plus solide argument en faveur de la vérité catholique.

Basile attaque aussi Apollinaire pour sa doctrine de l'Incarnation. Selon Apollinaire en effet, le Christ avait un corps humain animé d'une âme irrationnelle (*psychè alogos*), simple principe vital, et ne possédait pas d'âme raisonnable (*psychè logikè, nous*). Le Verbe divin tenait lieu de celle-ci. Selon une telle conception, le Christ était bien Dieu, mais pas vrai homme. Quel sens alors avait l'Incarnation et la Rédemption ? La doctrine apollinariste fut réprouvée au concile d'Alexandrie en 362, et solennellement condamnée au concile de Constantinople en 381.

Le législateur

Basile fut, dans les premiers siècles, le grand législateur de l'Église, comme il le fut des moines. Ses épîtres canoniques (lettres 188, 199 et 217 adressées à Amphiloque, évêque d'Iconion) constituent le premier code des lois ecclésiastiques, et il resta longtemps le seul. Elles contiennent des règles qui portent sur divers sujets de discipline sacramentaire et de morale. La première (374) contient les 16 premiers canons ; les canons 15 et 16 relèvent de l'exégèse plutôt que du droit. La deuxième (375) va du canon 17 au canon 50. La troisième (375) commence avec le canon 51 et finit avec le can. 84.

²SEBBOUË B., *Saint Basile et la Trinité, un acte théologique au IV^e s.*, Desclée, 1998.